

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire

Etaient présents :

MM. MONTET Michel, TSCHOCKE Christian, COME Patricia, TABARLY Marc, LESCURE David, SOULIE Christiane, ARMAND Roseline, BUADES Danièle, BASSE Sébastien, DEBAYLES Sylvie, LARRIEU Jean-François, STEIN Joël, COMBRES Josette.

Absents excusés :

GILES Xavier, GRIMAL Chantal

Secrétaire de séance :

Mme ARMAND Roselyne

PROJET DE CREATION D'UN SENTIER SPORTIF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un sentier sportif qui sera implanté sur la parcelle G 1242. L'aménagement du terrain et la pose des éléments seront réalisés par les employés municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acheter le parcours aventure et une table de tennis de table à Sud Environnement.
- DECIDE également que l'aménagement du terrain et la pose de ces éléments seront effectués par les services techniques de la Mairie.
- DIT que le montant total de la création du sentier sportif est de 9 632,00 € HT.
- SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.
- CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents conséquences des présentes.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DES APPARTEMENTS JOUXTANT LA SALLE DES FETES (RENOVATION ECONOMIE D'ENERGIE APPART PLACE GANDIL)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les travaux de réfection de la toiture des appartements jouxtant la salle des fêtes dans le cadre de rénovation « économie d'énergie » du bâtiment, sur les 7 entreprises consultées, 6 ont remis une offre.

Il présente à l'assemblée le procès-verbal d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres réunie le 30/08/2014 ainsi que toutes les offres reçues pour analyses. Il précise qu'une option fourniture et pose de film microporeux avait été envisagée mais qu'il conviendrait de ne pas la retenir.

Le Conseil Municipal, après examen des pièces et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas retenir l'option fourniture et pose de film microporeux.
- DIT que l'entreprise JP CASTEL (présentant la meilleure offre) est retenue pour les travaux de réfection de toiture des appartements jouxtant la salle des fêtes pour un montant de 18 991,00 € HT (dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze euros).
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces du marché.

TARIFS DES ENTREES AUX CHATEAUX 2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux châteaux pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année 2015 de maintenir les tarifs actuels, à savoir:

- | | |
|--|--------|
| - visite guidée adulte | 4,50 € |
| - visite audio guidée | 4,00 € |
| - visite libre adulte | 3,50 € |
| - visite guidée enfant et groupe | 3,00 € |
| - visite guidée groupe d'enfants | 2,50 € |
| - visite libre enfant et groupe | 2,50 € |
| - gratuit pour les enfants de moins de 6 ans | |

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE 2014

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le marché de travaux de la voirie communale 2014 d'un montant de 39 561,95 € HT attribué à l'entreprise Eurovia par délibération en date du 16 Mai 2014 et suite à des travaux complémentaires, il conviendrait de faire un avenant à ce marché pour un montant de 2 800,00 HT, ce qui porterait le total de ces travaux à 42 361,95 € HT soit 50 834,34 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'avenant N°1 au marché de travaux de la voirie communale 2014 pour un montant de 2 800,00 € HT.
- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.